

RÉDUIRE LE TEMPS ET LA CHARGE DE TRAVAIL

1 Pour travailler mieux et protéger notre santé

Les heures supplémentaires, ni payées ni récupérées, se généralisent pour concerner **40 % des techs et la majorité des cadres**. Les outils numériques participent à l'intensification du travail, à une surcharge informationnelle et à une disponibilité permanente et sans limite. Ainsi **56 %** des cadres travaillent durant leurs jours de repos. Et **30 % ne déconnectent jamais**. Pourquoi ? Parce que la charge et l'intensification du travail ne cessent d'augmenter.

Le temps de travail des ingénieurs, cadres et techniciens ne cesse d'augmenter, il atteint pour les techniciens et professions intermédiaires **42,5 h et pour les cadres 44,6 h par semaine**. Pour les seuls cadres au forfait-jours, il s'élève à **46,6 h !**

2 Pour travailler toutes et tous

D'un côté, certains salariés travaillent trop, au détriment de leur santé, comme le montre l'augmentation des syndromes d'épuisement professionnel (dits « *Burn Out* »), de l'autre, le nombre de celles et ceux qui sont privés d'un emploi n'a jamais été aussi élevé : **30 % des femmes** occupent (bien souvent de façon subie) des **emplois à temps partiel** et nous comptons 6 millions de privés d'emploi. La réforme des 35 h a généré 350 000 emplois directs alors que le pacte de responsabilité, qui coûte 40 milliards, n'a aucun effet positif sur l'emploi.

3 Pour protéger l'emploi à l'heure du numérique

La révolution numérique permet d'automatiser de nouvelles tâches et de dégager de 20 à 40 % de gains de productivité. Sans réduction du temps de travail, les études démontrent que **3 millions d'emplois sont menacés** à court terme, les suppressions ont déjà commencé dans certains secteurs (banques...). Quel avenir pour les générations futures et notre modèle social ? A quoi sert le progrès technologique s'il n'est pas utilisé pour réduire le temps de travail et améliorer les conditions de vie et de travail ?

4 Pour mieux vivre ensemble

Enfin, réduire le temps de travail, c'est permettre d'ouvrir un nouveau **cycle de progrès social et sociétal**. C'est permettre aux femmes et aux hommes de concilier responsabilités **professionnelles et parentalité**. D'avoir un **engagement citoyen**, plus de temps pour se cultiver ou faire du sport...

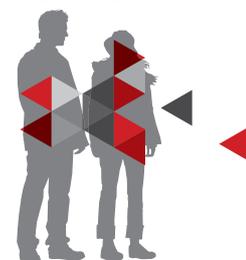
 [.com/UGICT](https://www.facebook.com/UGICT)



 [CGTCadresTechs](https://twitter.com/CGTCadresTechs)



[ugict.cgt.fr](https://www.ugict.cgt.fr)



RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL C'EST POSSIBLE !

La CGT propose de réduire le temps de travail hebdomadaire (en abaissant la durée légale de travail à 32h), annuel et sur la vie toute entière sans perte de salaire. Cette réduction du temps de travail pourra être financée en réorientant et en conditionnant les 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales qui sont consenties chaque année aux entreprises.

Pour les ingénieurs, cadres et techniciens, l'Ugict fait 4 propositions

- 1 Instaurer un droit à la déconnexion**, à l'image de ce qui a été mis en place dans plusieurs grandes entreprises allemandes (BMW, Daimler...) et dans certaines en France (La Poste, l'APEC,...) en rendant obligatoire une négociation sur le sujet.
- 2 Encadrer strictement les forfaits-jours**
En 2000, lorsqu'ils se sont mis en place, les forfaits jours devaient permettre la réduction du temps de travail des cadres, et n'étaient destinés qu'à une minorité (10% d'entre eux). Aujourd'hui c'est tout l'inverse: le nombre de salariés au forfait jours ne cesse d'augmenter (13,5% des salariés et 50% des cadres) et leur temps de travail explose.
L'Ugict propose notamment :
 - la limitation des forfaits-jours aux seuls cadres autonomes ;
 - la mise en place d'un système déclaratif de décompte horaire, l'évaluation collective de la charge de travail, et l'application comme pour les autres salariés des durées maximum de travail hebdomadaires à 44h et 48h ;
 - la limitation du nombre maximum de jours travaillés à 200 (contre 218 aujourd'hui).
- 3 Protéger les télétravailleurs**, notamment sur la reconnaissance des accidents du travail, les modalités de décompte de leur temps de travail et par un meilleur accès à la formation professionnelle sur le temps de travail
- 4 Des droits pour les salariés « nomades »** avec un encadrement des déplacements professionnels intégrant la reconnaissance des accidents de travail. Un aménagement et un suivi de la charge et du temps de travail.

UNE CAMPAGNE QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

Lancée en septembre 2014, la campagne de l'Ugict-CGT pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail a déjà permis d'obtenir :

- l'engagement par le ministre du travail de l'inscription du droit à la déconnexion dans la loi ;
- l'instauration du droit à la déconnexion dans certaines entreprises (La Poste..) et la proposition dans plusieurs rapports officiels de le rendre effectif ;
- l'annonce par le gouvernement d'une réforme des forfaits-jours.

Pour retrouver la lettre ouverte et les propositions précises adressées par l'Ugict à la ministre du travail : ugict.cgt.fr

Pour démontrer que nous travaillons bien plus que 35h, évaluez-votre temps de travail TTC (toutes tâches comprises) <http://www.ugict.cgt.fr/dossiers/temps-de-travail>

Impliquez-vous, syndiquez-vous à la CGT ugict.cgt.fr

Nom-Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :
Téléphone :
Entreprise : Ville :



Bulletin de syndicalisation à renvoyer à UGICT-CGT - Vie syndicale
263 rue de Paris // Case 408 // 93516 Montreuil Cedex
ugict@cgt.fr // 01 55 82 83 40